

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 29/01/2026

DÉCISION DU MAIRE
N° 2026 – 008

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

COMMANDE PUBLIQUE

CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SOCIETE XEFI POUR LA GESTION DU SYSTEME INFORMATIQUE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;
- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'offre de la société « XEFI Tonnerre » pour la maintenance et la protection du parc informatique de la mairie de Tonnerre ;
- Considérant la nécessité de sécuriser les postes de travail informatiques, les éléments de réseaux et d'assurer la maintenance du parc informatique de l'ensemble des services municipaux ;
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurisation de l'hébergement des données ;

DECIDE

- De signer, ou son représentant ayant reçu délégation, le contrat de proximité, avec l'entreprise XEFI sise Tonnerre (89) aux conditions suivantes :
 - o Durée : 36 mois, du 01/02/26 au 31/01/2029
 - o Montant : 1 123.2 € HT/mois
 - o Frais de mise en service : 1 770.00 € HT.
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout avenant à ce contrat pour répondre aux besoins de la collectivité.

A Tonnerre, le 28 janvier 2026

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

